

# Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes



# RIGES

[www.riges-uao.net](http://www.riges-uao.net)

**ISSN: 2521-2125**

**Numéro 15**

**Décembre 2023**



Publiée par le Département de Géographie de l'Université Alassane OUATTARA de Bouaké

# INDEXATIONS INTERNATIONALES



<https://journal-index.org/index.php/asi/article/view/12202>

**Impact Factor: 1,3**

MIRABEL

<https://reseau-mirabel.info/revue/14910/Revue-ivoirienne-de-geographie-des-savanes-RIGES>

## SJIF Impact Factor

<http://sjifactor.com/passport.php?id=23333>

**Impact Factor: 6,785 (2023)**

**Impact Factor: 4,908 (2022)**

**Impact Factor: 5,283 (2021)**

**Impact Factor: 4,933 (2020)**

**Impact Factor: 4,459 (2019)**

## ADMINISTRATION DE LA REVUE

### *Direction*

**Arsène DJAKO**, Professeur Titulaire à l'Université Alassane OUATTARA (UAO)

### *Secrétariat de rédaction*

- **Joseph P. ASSI-KAUDJHIS**, Professeur Titulaire à l'UAO
- **Konan KOUASSI**, Maître de Conférences à l'UAO
- **Dhédé Paul Eric KOUAME**, Maître-Assistant à l'UAO
- **Yao Jean-Aimé ASSUE**, Maître de Conférences à l'UAO
- **Zamblé Armand TRA BI**, Maître de Conférences à l'UAO
- **Kouakou Hermann Michel KANGA**, Maître-Assistant à l'UAO

### *Comité scientifique*

- **HAUHOUOT** Asseypo Antoine, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- **ALOKO** N'Guessan Jérôme, Directeur de Recherches, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- **BOKO** Michel, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Benin)
- **ANOH** Kouassi Paul, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- **MOTCHO** Kokou Henri, Professeur Titulaire, Université de Zinder (Niger)
- **DIOP** Amadou, Professeur Titulaire, Université Cheick Anta Diop (Sénégal)
- **SOW** Amadou Abdoul, Professeur Titulaire, Université Cheick Anta Diop (Sénégal)
- **DIOP** Oumar, Professeur Titulaire, Université Gaston Berger Saint-Louis (Sénégal)
- **WAKPONOU** Anselme, Professeur HDR, Université de N'Gaoundéré (Cameroun)
- **SOKEMAWU** Koudzo, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **HECTHELI** Follygan, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **KADOUZA** Padabô, Professeur Titulaire, Université de Kara (Togo)
- **GIBIGAYE** Moussa, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Benin)



## EDITORIAL

La création de RIGES résulte de l'engagement scientifique du Département de Géographie de l'Université Alassane Ouattara à contribuer à la diffusion des savoirs scientifiques. RIGES est une revue généraliste de Géographie dont l'objectif est de contribuer à éclairer la complexité des mutations en cours issues des désorganisations structurelles et fonctionnelles des espaces produits. La revue maintient sa ferme volonté de mutualiser des savoirs venus d'horizons divers, dans un esprit d'échange, pour mieux mettre en discussion les problèmes actuels ou émergents du monde contemporain afin d'en éclairer les enjeux cruciaux. Les enjeux climatiques, la gestion de l'eau, la production agricole, la sécurité alimentaire, l'accès aux soins de santé ont fait l'objet d'analyse dans ce présent numéro. RIGES réaffirme sa ferme volonté d'être au service des enseignants-chercheurs, chercheurs et étudiants qui s'intéressent aux enjeux, défis et perspectives des mutations de l'espace produit, construit, façonné en tant qu'objet de recherche. A cet effet, RIGES accueillera toutes les contributions sur les thématiques liées à la pensée géographique dans cette globalisation et mondialisation des problèmes qui appellent la rencontre du travail de la pensée prospective et de la solidarité des peuples.

**Secrétariat de rédaction  
KOUASSI Konan**

## COMITE DE LECTURE

- KOFFI Brou Emile, Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- ASSI-KAUDJHIS Joseph P., Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- BECHI Grah Félix, Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- MOUSSA Diakité, Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- VEI Kpan Noël, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- LOUKOU Alain François, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- TOZAN Bi Zah Lazare, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- ASSI-KAUDJHIS Narcisse Bonaventure, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- SOKEMAWU Koudzo, Professeur Titulaire, U L (Togo)
- HECTHELI Follygan, Professeur Titulaire, U L (Togo)
- KOFFI Yao Jean Julius, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- Yao Jean-Aimé ASSUE, Maître de Conférences, UAO
- Zamblé Armand TRA BI, Maître de Conférences, UAO

## Sommaire

<p><b>ASSEMIAN Assiè Emile</b></p> <p><i>Caractéristiques morphologiques et hydrographiques du bassin versant du Bandama rouge, centre de la Côte d'Ivoire</i></p>	7
<p><b>ALLARAMADJI MOULDJIDE, BAOHOUTOU LAHOTÉ, Robert MADJIGOTO</b></p> <p><i>Géomatique appliquée à l'analyse hydrologique et hydrogéologique dans la province du Logone occidental au Tchad</i></p>	26
<p><b>Babacar FAYE</b></p> <p><i>Apports socio-économiques de Parkia biglobosa ((Jacq.) R.Br. ex G. Don) dans les terroirs villageois de Kartiack et Mlomp (Bignona, Ziguinchor, Sénégal)</i></p>	43
<p><b>COULIBALY YVONNE, Nassa Dabié Désiré Axel</b></p> <p><i>Problématique de la hausse des prix de légumes sur le marché de détail de Songon-Agban (Abidjan-Côte d'Ivoire)</i></p>	66
<p><b>KOTCHI Koffi Joachim, Dien Kouayé Olivier, KANGA Koco Marie-Jeanne, N'GUESSAN Kouassi Guillaume, KONAN Kouamé Pascal</b></p> <p><i>La transformation du riz paddy, un défi majeur pour le développement durable de la riziculture dans la région du Goh (Côte d'Ivoire)</i></p>	87
<p><b>MOATILA Omad Laupem</b></p> <p><i>Pénuries en eau et stratégies paysannes d'adaptation sur le tronçon Ngo-Djambala en République du Congo</i></p>	103
<p><b>Kouamé TANO</b></p> <p><i>Problématique de la dynamique des localités rurales en Côte d'Ivoire : cas de l'électrification villageoise dans la sous-préfecture de Daloa (Centre-Ouest, Côte d'Ivoire)</i></p>	117
<p><b>DOSSO Yaya</b></p> <p><i>Pêche et amélioration des conditions de vie des populations dans la sous-préfecture de Kossou (Côte d'Ivoire)</i></p>	131

<b>OUATTARA Yagnama Rokia-Coulibaly</b>	152
<i>Production artisanale de l'huile de palme rouge et valorisation des déchets à Toupah dans la région des grands-ponts, Côte d'Ivoire</i>	
<b>Hetemin Cavalo SILUE, Konan KOUASSI, N'goh Koffi Michael YOMAN, Arsène DJAKO</b>	167
<i>La recrudescence des conflits agriculteurs-éleveurs dans la Sous-préfecture de Sikasso : une cohésion sociale à rude épreuve</i>	
<b>YEBOUE Konan Thiéry St Urbain, ZOGBO ZADY EDOUARD</b>	184
<i>Offre et consommation du riz dans la ville de Bouaké</i>	
<b>DJE Bi DJE Ruffin, KOUASSI Konan</b>	213
<i>Cartographie de la situation épidémiologique dans la partie urbaine du District Sanitaire Bouaké Nord-Ouest (Centre, Côte d'Ivoire)</i>	
<b>SEWADE SOKEGBE Grégoire, GNIMADI Codjo Clément</b>	229
<i>Evaluation de la mise en œuvre de la politique de gestion de l'eau potable en milieu rural dans la commune de Djakotomey au sud-ouest du Bénin : éléments de bilan et leçons apprises</i>	
<b>MEITE Issoumaila, ATTA Kouacou Jean-Marie, N'GUESSAN Kouassi Fulgence</b>	249
<i>Analyse cartographique et statistique de l'occupation du sol dans la Sous-Préfecture de Séguéla (Côte d'Ivoire)</i>	
<b>AGBAMARO Mayébinasso, DANDONOUGBO Iléri</b>	266
<i>Infrastructures routières et ferroviaires pendant la période coloniale au Togo (1884-1960) : analyse cartographique</i>	
<b>BASSOLE Zelbié, YANOOGO Pawendkigou Isidore, OUEDRAOGO Joël</b>	289
<i>Perceptions paysannes de la dégradation de la fertilité des sols autour des bas-fonds dans la commune de Réo (Burkina Faso)</i>	
<b>COULIBALY Salifou</b>	309
<i>Etalement urbain et le difficile accès des populations à l'eau potable dans la ville de Hiré (Côte d'Ivoire)</i>	
<b>YAO N'goran Yannick, SERHAN Nasser, MAFOU Kouassi Combo</b>	328
<i>Dynamique des populations migrantes et mutations spatiales à Assinie-Mafia</i>	

## **PÊCHE ET AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS DANS LA SOUS-PRÉFECTURE DE KOSSOU (CÔTE D'IVOIRE)**

**DOSSO Yaya**, Maitre-Assistant,  
Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)  
E-mail: yayadosso137@gmail.com

*(Reçu le 16 août 2023 ; Révisé le 12 Octobre 2023 ; Accepté le 20 novembre 2023)*

### **Résumé**

La plupart des réflexions scientifiques portant sur le secteur halieutique et le développement socioéconomique en Côte d'Ivoire est circonscrite au sud en raison des potentialités hydrographiques dont dispose cette partie du territoire. Pourtant, il existe des localités qui abritent des plans et / ou des cours d'eau et où la vie économique est aussi polarisée par le secteur halieutique. C'est le cas de la sous-préfecture de Kossou où la contribution du secteur de la pêche à l'amélioration des conditions de vie des populations suscite un regard scientifique. Ainsi, cet article vise à analyser la participation de la filière pêche à l'amélioration des conditions de vie des populations dans la sous-préfecture de Kossou. Cette réflexion à la fois qualitative et quantitative est basée sur l'observation, la recherche documentaire, l'entretien et l'enquête par questionnaire auprès de 169 pêcheurs, 20 mareyeurs, 123 transformatrices, 48 grossistes, 170 détaillants et 375 consommateurs. Il ressort de l'analyse des données que l'exploitation des ressources halieutiques contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations de l'espace d'étude. Elle génère des revenus à travers une pluralité d'emplois, concourt à l'amélioration des conditions de vie de ses acteurs et de la population, participe au budget de l'État et des collectivités locales. Cependant, l'activité est confrontée à des difficultés qui se résument à la pollution de l'espace de production (l'eau) et au non-respect des normes du développement durable halieutique par ses acteurs. Ce qui cause la baisse de la production des pêches, conduit 35,88 % des acteurs vers une précarité sociale et occasionne une insécurité alimentaire dans l'espace étudié.

**Mots-clés :** Secteur de la pêche, amélioration des conditions de vie des populations, précarité sociale, insécurité alimentaire, sous-préfecture de Kossou (Côte d'Ivoire).

### **Abstract**

Most of the scientific thinking on the fisheries sector and socio-economic development in Côte d'Ivoire is confined to the south, due to the hydrographic potential of this part of the country. However, there are localities with water bodies and/or rivers where economic life is also polarized by the fisheries sector. This is the case in the sub-prefecture of Kossou, where the contribution of the fishing sector to improving the living conditions of the population is the subject of scientific scrutiny.

The aim of this article is to analyze the contribution of the fishing industry to improving living conditions in the Kossou sub-prefecture. This qualitative and quantitative analysis is based on observation, documentary research, interviews and a questionnaire survey of 169 fishermen, 20 fishmongers, 123 processors, 48 wholesalers, 170 retailers and 375 consumers. Analysis of the data shows that the exploitation of fishery resources contributes to improving the living conditions of the populations in the study area. It generates income through a wide range of jobs, helps to improve the living conditions of its stakeholders and the population, and contributes to state and local budgets. However, the industry is faced with a number of difficulties, which can be summed up as pollution of the production area (water) and failure by stakeholders to comply with sustainable fisheries development standards. This has led to a drop in fisheries production, driven 35.88 % of stakeholders into social insecurity and caused food insecurity in the area studied.

**Keywords:** Fishing sector, improvement of living conditions, social precariousness, food insecurity, Kossou sub-prefecture (Ivory Coast)

## **Introduction**

Au niveau socio-économique, la pêche occupe une place très importante dans les pays en développement. En effet, la FAO (2020, p. 5) montre « qu'environ 120 millions de travailleurs à temps plein et à temps partiel dépendent directement des chaînes de valeur des pêches de capture commerciales pour leur subsistance. 97% de ces personnes vivent dans des pays en développement. Parmi elles, plus de 90 % travaillent dans le sous-secteur de la pêche artisanale et 47 % de cette force de travail est composée de femmes ». Selon F. TALLEC et M. KEBE (2006, p.13) « le secteur de la pêche est créateur d'emplois et de richesse pour les habitants. Il apporte également une contribution directe non négligeable au budget des États ». Dans le même ordre d'idée, L. ABABOUCHE et FAO FIPI (2015, p.5) stipulent que la pêche et l'aquaculture contribuent significativement à la sécurité alimentaire et constituent des moyens de subsistance de millions de personnes dans le monde. En Afrique de l'Ouest, « la pêche artisanale procure globalement du travail à plus de 5 millions de personnes. Les activités de la pêche artisanale sont partagées entre hommes et femmes. Les hommes sont essentiellement impliqués dans la capture tandis que les femmes sont dans les activités post-captures, notamment la transformation et la vente. » (ADEPA-WADAF, 2010, pp.1-2).

En Côte d'Ivoire, la pêche contribue aussi à l'amélioration des conditions de vie des populations. Sur la base des données disponibles, « ce sont près de 17 377 personnes en moyenne qui sont concernées par l'activité de production halieutique. L'emploi



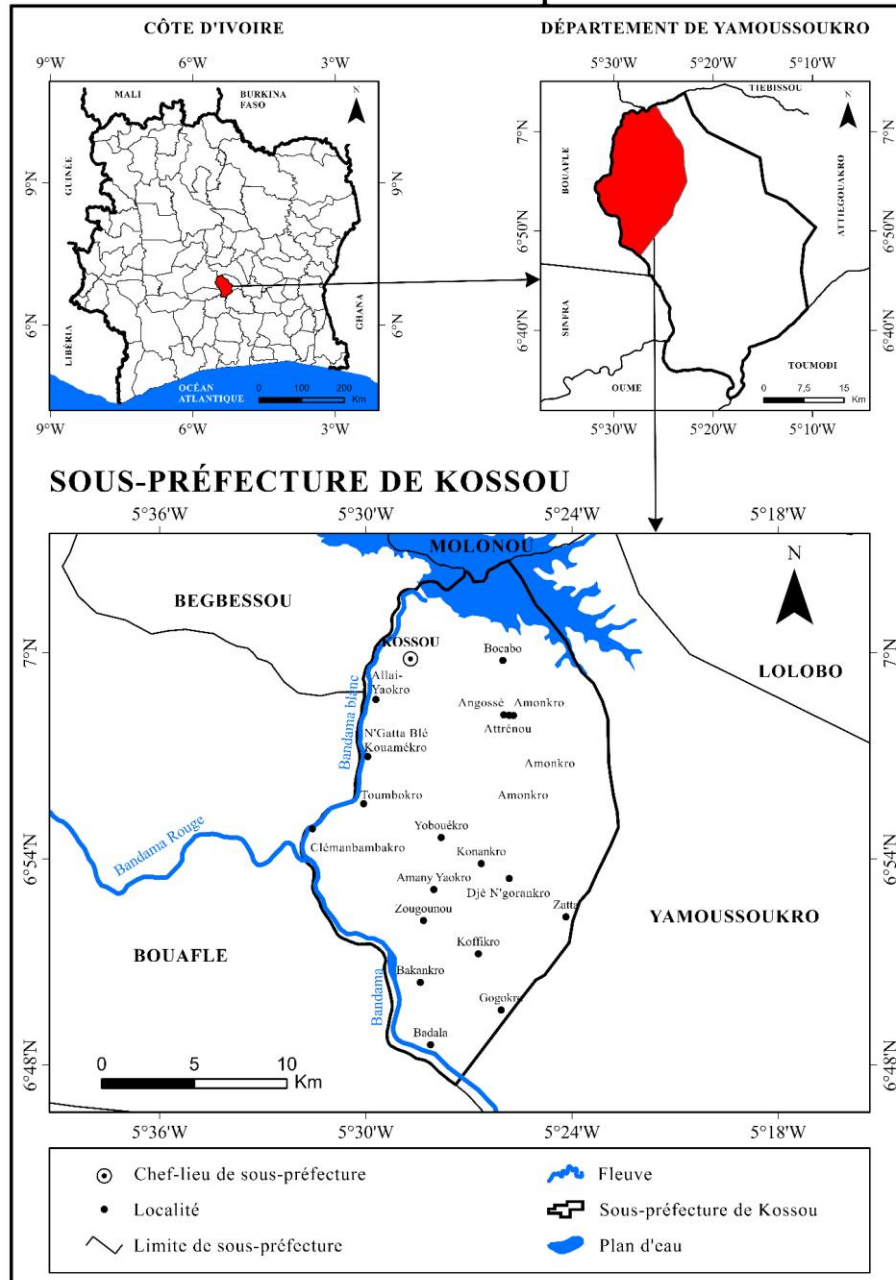
professionnel dans la filière pêche enregistre une croissance moyenne annuelle de 9,43% avec une hausse non négligeable de 18,37% sur la période 1990-1995 » (B. G. G. GOLE. et al, 2005, p.33). D'ailleurs, K. S. KONAN (2015, p. 35) estime que 50 727 personnes en Côte d'Ivoire vivent et mangent grâce à la pêche artisanale. Au plan économique, même si sa contribution est faible pour le produit intérieur brut, la pêche artisanale participe néanmoins à la recette des collectivités territoriales par le paiement des taxes (Conférence ministérielle sur la Coopération halieutique entre les États africains riverains de l'océan atlantique (COMHAFAT), 2014, p. 66). De façon générale, les auteurs qui ont porté un regard scientifique sur le secteur halieutique en Côte d'Ivoire, l'abondent en mettant l'accent sur les volumes débarqués, le traitement et la conservation des produits, la consommation, la description des caractéristiques sociodémographiques des acteurs, les lieux et matériels de capture, les principes et règlements du développement durable halieutique. Parmi ces auteurs, figurent le FIRCA (2013, p. 11) et la FAO (2008a, p. 17 ; 2008b, p. 29). Il est vrai qu'une lecture approfondie de K. P. ANOH, (2007, p. 127), R. COULIBALY (2010, p. 14), K. M. KOUMAN et Y. DOSSO (2017, p. 184) laisse entrevoir les implications du secteur de la filière halieutique dans le processus de développement en Côte d'Ivoire. Mais, de façon spécifique, la contribution de la pêche à l'amélioration des conditions de vie des populations dans la sous-préfecture de Kossou n'a pas encore fait l'objet d'une étude scientifique approfondie. Pourtant, pendant la phase de préenquête de terrain, l'entretien exploratoire avec les responsables du service pêche a montré que la vie économique est aussi polarisée par les activités halieutiques dans cette localité faisant l'objet de l'étude. Ce qui suscite l'interrogation suivante : comment la pêche contribue-t-elle à l'amélioration des conditions de vie des populations dans la sous-préfecture de Kossou ? Dans cette étude, il s'agit d'analyser la contribution de la pêche à l'amélioration des conditions de vie des populations dans la sous-préfecture de Kossou.

## **1. Méthodologie**

### ***1.1. Présentation de l'espace d'étude***

Située dans le centre de la Côte d'Ivoire, la sous-préfecture de Kossou fait partie du district autonome de Yamoussoukro. Elle est traversée par le fleuve Bandama comme le montre l'illustration suivante :

**Carte 1 : Localisation de la sous-préfecture de Kossou**



Source: Institut National de la Statistique, 2019

Réalisation: DOSSO Y, 2023

Située entre le 7° 00' nord et le 5° 29' ouest, la sous-préfecture de Kossou est limitée au nord par celle de Molonou et à l'est par la sous-préfecture de Yamoussoukro. Dans sa partie ouest, se logent celles de Bouafle et de Bégbéssou. La sous-préfecture de Kossou dispose d'atouts naturels favorables à la pratique de la pêche. Elle est traversée par le Bandama, un fleuve dont le bassin couvre près de 100 000 km<sup>2</sup> avec une longueur totale de 1 050 km (Service pêche Kossou, 2019, p. 11). Avec une population de 32 326 habitants (Institut National de Statistiques, 2021), « cette sous-préfecture dispose de l'un des plus grands barrages hydroélectriques du pays. Les

secteurs d'activités dominants sont l'agriculture et la pêche » (Service pêche Kossou, 2019, p. 11).

## **1.2. Outils et méthodes**

Cette étude est fondée sur l'approche qualitative (la recherche documentaire, l'observation, l'entretien) et quantitative (l'enquête par questionnaire).

Les documents consultés sont essentiellement des ouvrages relatifs à la contribution du secteur de la pêche au développement socioéconomique dans certains pays africains et aux problèmes que rencontre ledit secteur.

L'observation a consisté à faire des investigations sur le terrain pour nous imprégner de l'activité de pêche et de son emprise sociale et économique. Les entretiens se sont déroulés avec les responsables du Bureau Aquaculture et Pêche de Kossou et ont porté sur les statistiques de la pêche, les activités annexes, les zones d'approvisionnement, les acteurs et la production commercialisée. Ces entretiens ont permis également de connaître les chiffres d'affaires des productions commercialisées et l'impact de la pêche sur la vie des populations de la localité. Les échanges avec les chefs des communautés de pêche et les responsables des transformateurs-vendeurs sont axés sur leur organisation socioprofessionnelle, le traitement des produits, les marchés de vente, le revenu et son utilisation, leurs réalisations. L'entretien avec le Sous-préfet a permis de connaître la part de la pêche dans les recettes locales.

Recours a été fait aux services locaux du Ministère des Ressources Animales et Halieutique (MIRAH) pour le choix des espaces enquêtés et des répondants. Ainsi, selon le Service Pêche de Kossou (2021, p. 8), « la sous-préfecture de Kossou compte six (6) zones de production dont quatre (4) principales (la ville de Kossou, Allai-Yaokro, Bocabo, N'Gatta Blé Kouamékro) et deux (2) secondaires (Toumbokro et Clémanbambakro). Les autres localités pratiquent toutes la pêche de subsistance. Les zones de production principale et secondaire pratiquent toute la pêche commerciale alors que les localités à pêche de subsistance l'exercent juste pour la consommation familiale ». Ainsi, pour cette recherche, nous avons opté pour une étude exhaustive en enquêtant toutes les zones de production principale et secondaire. Pour le choix des répondants, le service pêche a permis d'avoir l'effectif des pêcheurs par localité. Quant aux autres acteurs (mareyeurs, transformatrices, grossistes et détaillants), les services en charge des pêches ne disposent pas d'un registre exhaustif à jour de leurs populations. Face à cela, nous avons, avec l'aide du service pêche, fait recours à un dénombrement de ces acteurs. Cette opération a permis d'identifier 20 mareyeurs, 180 transformatrices, 55 grossistes et 305 détaillants répartis inégalement dans les localités enquêtées (tableau 2). En ce qui concerne les consommateurs, nous avons

utilisé les données de l'INS (2021) issues du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2021 (voir tableau 1 et 2). Ainsi, des questions ont été adressées à tous les mareyeurs. Pour les autres acteurs, les répondants (les échantillons) par acteurs ont été définis à partir de la formule suivante :

$$n = \frac{Z^2(PQ) N}{[e^2 (N-1) + Z^2]}$$

n = taille de l'échantillon à déterminer ; N = taille de la population mère ; Z = coefficient de marge (déterminer à partir du seuil de confiance) ; e = marge d'erreur ; P = une constante variant entre 0 et 1 ; c'est une probabilité d'occurrence d'un évènement. Étant donné qu'il n'existe pas de valeur de cette proportion, celle-ci a été fixé à 50 % (0,5) ; Q = 1-P Or, P = 0,50, donc Q = 0,50, À un niveau de confiance de 95 %, Z = 1,96 avec une marge d'erreurs e = 0,05%. En remplaçant les constantes par leurs valeurs, la forme simplifiée de la formule donne :

$$n = \frac{0,9604 N}{0,0025 N + 0,9579}$$

L'application de cette formule a donné les résultats suivants :

**Tableau 1** : Populations totale et échantillons par acteur de l'ensemble des localités enquêtées

Acteurs	Pêcheurs	Transformatrices	Grossistes	Détaillants	Consommateurs (population totale des 6 localités enquêtées)
Population mère des acteurs	301	180	55	305	16409
Échantillon	169	123	48	170	375

Source : Service pêche de Kossou (2021), INS (2021)

Enquêtes et calculs de DOSSO Y., 2022

L'échantillon par groupe d'acteurs a ensuite été reparti par localité enquêtée à partir de la technique d'échantillonnage par quota qui se résume à une règle de trois. Ainsi, l'échantillon par acteur et par localité enquêtée se calcule comme suit :

$$e = \frac{a \times b}{c}$$

e = Échantillon par groupe d'acteurs et par localité enquêtée

a = Population totale par groupe d'acteurs et par localité enquêtée

b = L'échantillon de la population mère par groupe d'acteurs de l'ensemble des localités enquêtées

c = Population mère par groupe d'acteurs de l'ensemble des localités enquêtées

Exemple de calcul de l'échantillon des pêcheurs de la ville de Kossou ( $e_1$ )

$$e_1 = \frac{60 \times 169}{301} = 34 \text{ pêcheurs échantillonnés}$$

L'application de ces principes par localité enquêtée et par groupe d'acteurs, aboutit aux résultats suivants :

**Tableau 2 : Populations échantillonnées par groupe d'acteurs et par localité enquêtée**

Acteurs Localités	Pêcheurs	Transformatrices	Grossistes	Détaillants	Consommateurs (population de la localité)
La ville de Kossou	Pm : 60	Pm : 42	Pm : 20	Pm : 131	Pm : 4386
	É : 34	É : 29	É : 17	É : 73	É : 100
Allai-Yaokro	Pm : 54	Pm : 31	Pm : 8	Pm : 40	Pm : 1008
	É : 30	É : 21	É : 7	É : 22	É : 23
Bocabo	Pm : 58	Pm : 33	Pm : 9	Pm : 35	Pm : 1193
	É : 33	É : 23	É : 8	É : 20	É : 27
Clémanbambakro	Pm : 33	Pm : 26	Pm : 9	Pm : 32	Pm : 708
	É : 19	É : 18	É : 8	É : 18	É : 16
Toumbokro	Pm : 37	Pm : 25	Pm : 4	Pm : 25	Pm : 7961
	É : 21	É : 17	É : 3	É : 14	É : 182
N'Gatta Blé Kouamékro	Pm : 59	Pm : 23	Pm : 5	Pm : 42	Pm : 1153
	É : 33	É : 16	É : 4	É : 23	É : 26

Source : Service pêche Kossou (2021), INS (2021)

Enquêtes et calculs de Y. DOSSO, 2022

Pm = population mère      É = échantillon

Les données recueillies ont été traitées selon leur nature. Certaines ont été traitées à l'aide des logiciels EPI Info, SPSS et Excel pour la réalisation de tableaux. Aussi avons-nous utilisé le logiciel Arcgis 10.3 pour la réalisation des cartes. À l'issue du traitement des données, les résultats obtenus se présentent comme suit :

## 2. Résultats

### 2.1. Une production largement fumée pour un arrière-pays halieutique composé d'une dizaine de localités

La sous-préfecture de Kossou compte plusieurs sites de débarquement dont six (6) qui pratiquent la pêche commerciale. Ce sont, la ville de Kossou, Allai-Yaokro,

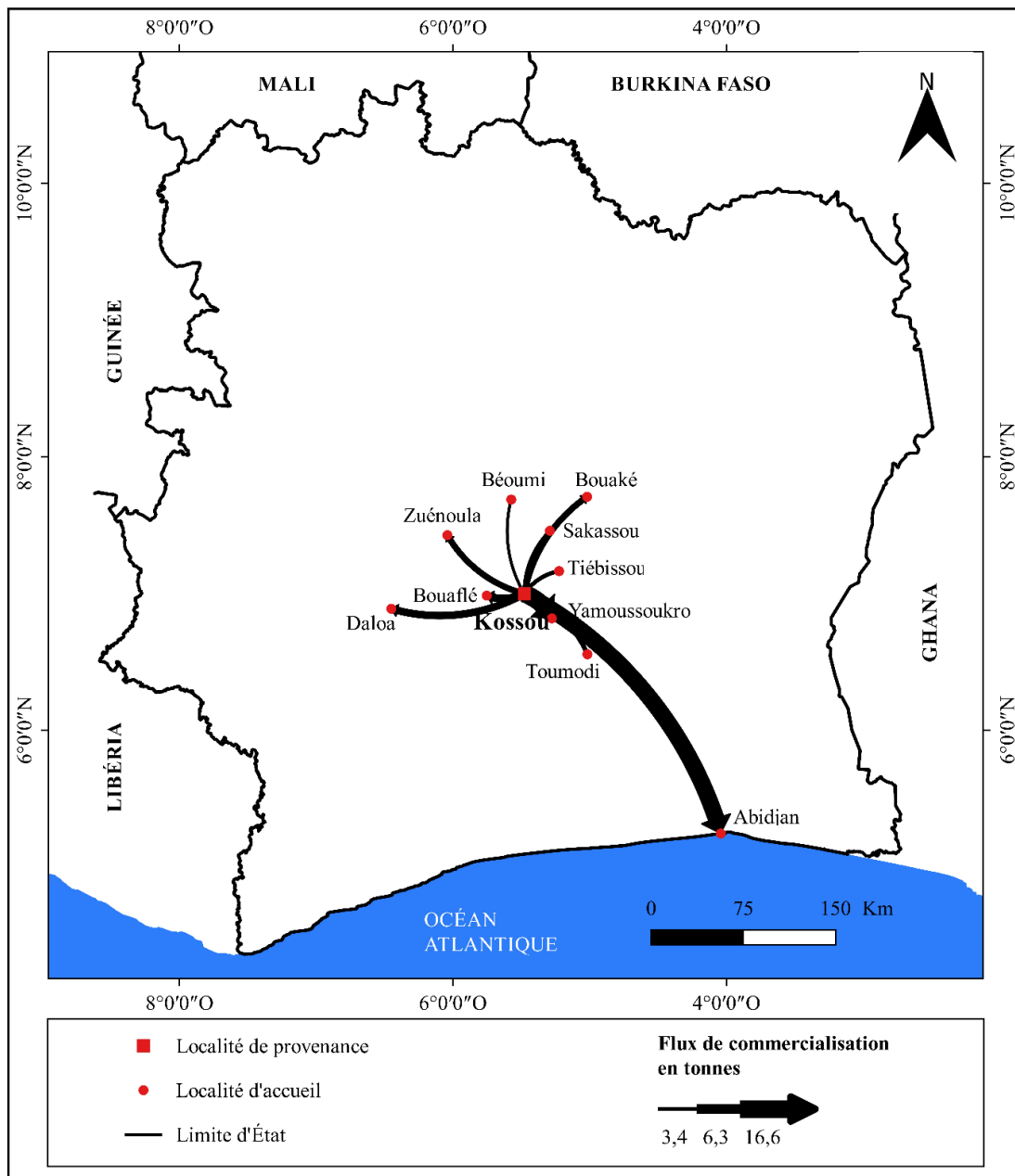


Bocabo, N’Gatta Blé Kouamékro, Toumbokro et Clémanbambakro. De ces zones de production, les espèces se retrouvent sur une dizaine de localités.

### 2.1.1. Un arrière-pays halieutique composé d’une dizaine de localités

La sous-préfecture de Kossou approvisionne, en plus de ses marchés, d’autres villes comme présenté par la carte 2 suivante.

**Figure 2 : Flux des produits de la pêche locale de la sous-préfecture de Kossou**



Source : Service pêche / Kossou, 2022

Réalisation : DOSSO Y., 2023

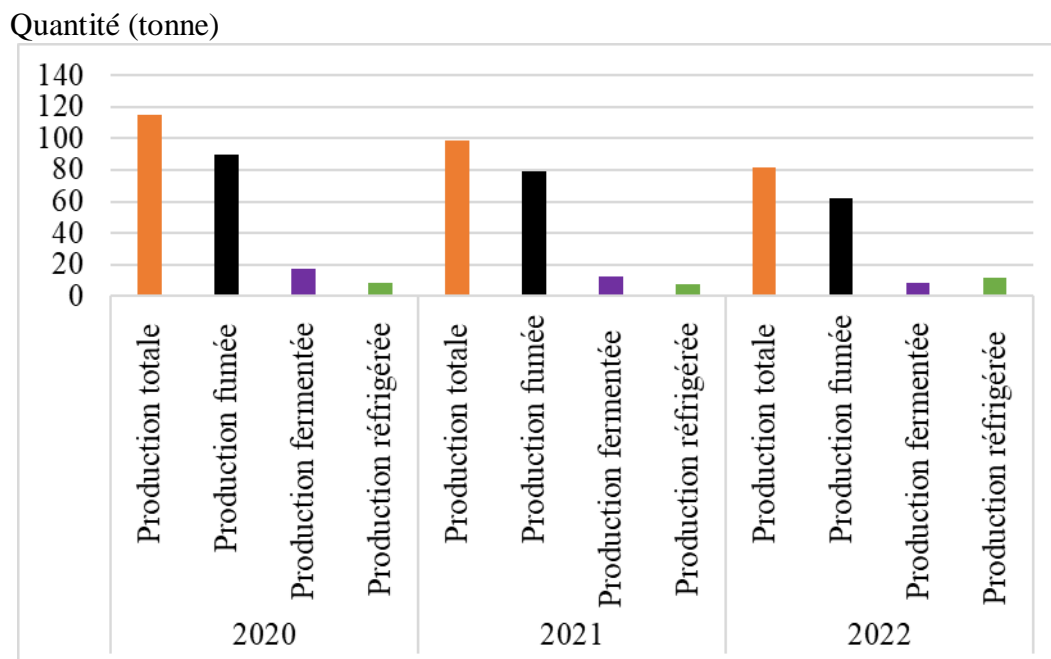
Les espèces débarquées dans la sous-préfecture de Kossou sont à plus de 80 % distribuées hors de ladite zone de production. En effet, en 2022, 80,79 % de la production ont été distribuées dans 10 localités. Yamoussoukro, Abidjan et Kossou (la zone de production elle-même) en sont les principales destinations avec respectivement 16,61 tonnes (20,33 %), 15,75 tonnes (19,27 %) et 15,70 tonnes (19,21 %) reçues. Daloa, Bouaké, Zuénoula et Bouaflé sont des destinations secondaires. Elles perçoivent entre 5 et 6,70 tonnes. D'autres villes reçoivent des quantités moins importantes. Il s'agit de Tiébissou, Sakassou, Béoumi et Toumodi. Interrogés pour savoir les raisons de cette large vente en dehors de l'espace de production (Kossou), 100% les mareyeurs, 80% des grossistes et 70 % des détaillants font savoir qu'ils préfèrent commercer leurs marchandises avec les clients des grandes villes telles qu'Abidjan, Yamoussoukro, Daloa, Bouaké, Zuénoula et Bouaflé. « Dans ces arrière-pays halieutiques, les clients paient cash et la marge bénéficiaire est plus élevée comparativement à la vente locale » disent-ils.

Le fumage est le principal mode de conservation des produits de la pêche locale de la sous-préfecture de Kossou.

### 2.1.2. Le fumage, principal mode de conservation des espèces débarquées dans la sous-préfecture de Kossou

Dans la sous-préfecture de Kossou, le fumage est le mode de conservation le plus répandu des produits de la pêche. La figure suivante en est la preuve.

**Figure 1 : Production totale, fumée, fermentée et réfrigérée des produits de la pêche locale de la sous-préfecture de Kossou de 2020 à 2022**



Source : Service pêche Kossou, 2020, 2021, 2022

L'analyse de la figure 1 montre qu'entre 75 % et 80 % de la production des pêches de la localité de Kossou est fumée avant d'être vendue. 18 à 20 % des quantités débarquées sont transformés par fermentation alors que 8 à 14 % sont conservés au frais dans le processus de commercialisation. Le fumage ou fumaison qui consiste à soumettre un produit à l'action des composés gazeux (la fumée) lors de la combustion est le mode de conservation le plus répandu à Kossou du fait du caractère hautement périssable des espèces halieutiques. De plus, 81 % des actrices-vendeuses ne disposent pas de moyens de conservation par le froid (réfrigérateur et congélateur). Hormis cela, plus de 80 % de la production est commercialisée hors de l'espace de production, voire sur des marchés lointains. La planche photographique 1 donne un aperçu des outils de transformation et de conservation des ressources halieutiques de l'espace d'étude.

**Planche photographique 1 : Outils de transformation et de conservation des produits halieutiques dans la sous-préfecture de Kossou**



Prise de vue : Dosso Y., 2022

La photo 1 présente un four de fumage construit en terre battue. Ce matériel est utilisé à la fois pour le fumage court et le fumage long. Le fumage court qui dure entre 12 et 15 heures est pour les espèces nobles (mérours, barracudas, capitaines, carpes, mâchoire, etc.). Il a pour objectif de donner du goût au poisson sans trop en modifier la texture. Quant au fumage long qui dure 3 jours, il est appliqué aux petits pélagiques (ethmaloses, sardines, harengs et anchois). Il fournit un produit parfaitement desséché, pouvant se conserver plusieurs mois. Selon le Service Pêche de Kossou (2022, p. 14), 68,12 % de la production transformée sont issues du fumage court contre 31,88 % pour le fumage long. 70 % des transformateurs privilégient le fumage court parce qu'il est moins couteux, moins contraignant, ne dure pas

longtemps (12 et 15 heures), et ses produits sont plus vite déversés sur le marché contrairement à ceux du fumage long. La photo 2 expose un congélateur abîmé, appelé *boxe* par les acteurs du circuit de commercialisation des produits halieutiques. Les vendeuses y mettent de la glace pour la conservation des produits. On en trouve une dizaine (10) dans la ville de Kossou, trois (03) à Bocabo et un (1) à N’Gatta Blé Kouamékro.

Depuis les zones de production jusqu’aux marchés de consommation, la filière pêche contribue au développement socioéconomique dans la sous-préfecture de Kossou.

## 2.2. *La pêche : une activité contribuant au développement socioéconomique dans la sous-préfecture de Kossou*

Dans la sous-préfecture de Kossou, le secteur de la pêche est créateur d’emplois, concourt à l’amélioration des conditions de vie de ses acteurs et de la population, participe au budget de l’État et des collectivités locales.

### 2.2.1. *Un secteur créateur d’emplois pour les populations de la sous-préfecture de Kossou*

La filière pêche emploie une diversité de personnes (hommes et femmes) dans la sous-préfecture de Kossou. Ces acteurs, majoritairement ivoiriens, exercent dans la pêche, la transformation, le mareyage et la vente. L’illustration suivante (tableau 3) confirme ce qui précède.

**Tableau 3 : Populations et proportion par nationalité des acteurs du secteur de la pêche dans la sous-préfecture de Kossou en 2022**

Emplois Nationalité	Pêche	Mareyage	Transformation	Vente en gros	Vente en détail
	Proportion (%)	Proportion (%)	Proportion (%)	Proportion (%)	Proportion (%)
Ivoirien	51,83	55	38,89	52,73	53,44
Malien	40,86	20	23,33	32,73	29,84
Burkinabé	0,66	30	27,22	14,55	11,80
Togolais	3,65	00	10,56	00	5,57

Source : Service pêche Kossou (2021),

Enquêtes de DOSSO Y., 2022

Le tableau 3 montre que le secteur de la pêche offre 861 emplois à la population de Kossou. Ce qui représente environ 6, 26 % de la population en âge de travailler (18 ans et plus) de la localité (INS, 2021). Les Ivoiriens ont le monopole du secteur en tenant compte de l’ensemble des activités. Il représente 49,59 % de l’ensemble des acteurs contre 32,90 % pour les Maliens, 11,95 % pour les Burkinabés et 5,56 % pour les Togolais. Par ailleurs, les femmes sont très présentes dans cette filière. Elles ont la mainmise (100 %) sur la transformation et la vente en détail. Aussi représentent-elles

90,91% des grossistes contre 25 % des mareyeurs. Les échanges avec le responsable du service pêche ont permis de connaître les raisons de la forte implication des Ivoiriens dans le secteur de la pêche dans cette localité. Ses dires se transcrivent comme suit : « avant 2002, le secteur de la pêche était aux mains des étrangers. Les Ivoiriens ont commencé à s’y intéresser véritablement à partir de la crise sociopolitique de 2002 en raison de la précarité sociale dans laquelle ils vivaient. Ainsi, sur une période de 14 ans (de 2002 à 2016), ils se sont investis en grand nombre dans la capture, le mareyage, la transformation et la vente de produits de pêche ».

Les revenus qui en découlent contribuent à l’amélioration de leur condition de vie.

### 2.2.2. L’activité de pêche, un secteur concourant à l’amélioration des conditions de vie de ses acteurs grâce à ses revenus

Le secteur de la pêche génère des revenus grâce à une multitude d’activités qui se développent de son fait. Les revenus mensuels moyens de ses acteurs sont indiqués dans le tableau qui suit.

**Tableau 4 : Intervalles de revenus mensuels moyens des acteurs de la filière pêche à Kossou (Francs CFA)**

Acteurs	Pêcheurs	Mareyeur	Transformatrices	Grossistes	Détaillants
Revenus mensuels moyens	De 30 000 à 130 000	De 90 000 à 130 000	De 15 000 à 21 000	De 80 000 à 100 000	De 71 000 à 90 000

Source : Enquêtes DOSSO Y. 2022

Dans le secteur de la pêche à Kossou, 35,88 % des acteurs (17 pêcheurs, 123 transformatrices et 20 vendeuses) ont des revenus mensuels moyens en deçà du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) ivoirien qui s’élève à 75 000 Francs CFA. Ceux-ci (les 35,88 %) affirment ne pas jouir pleinement de leur activité en raison des difficultés financières et sociales (difficultés à se nourrir, se loger et de s’occuper des enfants) qu’ils rencontrent. Les 64,12 % des acteurs restants témoignent que leurs revenus améliorent leur condition de vie. En effet, ils (les 64,12 %) ont des revenus moyens mensuels supérieurs au Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) ivoirien et confirment tous que ces gains leur permettent de satisfaire des besoins individuels et familiaux, d’investir dans l’immobilier et dans d’autres secteurs d’activité. Sur les pêcheurs interrogés, 57,99 % vivent en couple, 42,01 % sont célibataires et vivent encore avec leurs parents. Tous les pêcheurs vivant en couple disent utiliser leur revenu pour s’occuper de leurs femmes et leurs enfants. L’argent est donc utilisé pour l’alimentation familiale, la scolarisation des enfants, les besoins de leurs épouses et les projets familiaux. Quant aux pêcheurs célibataires qui vivent encore chez les parents, 65 % de leur revenu sont utilisés pour leurs dépenses personnelles et 35 % servent à aider leurs géniteurs dans leurs dépenses quotidiennes. Hormis cela, 92 % des pêcheurs étrangers expédient entre 20 % et 30 % de leur revenu semestriel dans leur pays d’origine où ils investissent dans



l'immobilier, le transport, l'élevage et le commerce. Les 8 % restants investissent plus de 70% de leurs revenus à Kossou parce qu'ils sont en couple avec des Ivoiriennes avec lesquelles ils ont des enfants. Quant aux pêcheurs ivoiriens, ils investissent tous dans l'immobilier, le transport, l'élevage, le commerce et dans d'autres secteurs d'activités. Sur les mareyeurs et grossistes interrogés, 72,06 % sont des femmes (5 mareyeuses et 44 grossistes). Elles sont toutes mariées et soutiennent qu'elles aident leurs maris dans la gestion des dépenses familiales. Environ 50 % de leurs revenus sont affectés à des causes familiales. D'ailleurs, 13,25 % de ces femmes font savoir que dans leur foyer, les dépenses concernant la nourriture sont entièrement à leur charge. Aussi, 4 d'entre elles, dont 2 mareyeuses et deux grossistes sont chacune propriétaires d'une maison de 3 pièces, bâties dans la ville de Kossou. Concernant les détaillantes, elles avouent toutes que les revenus générés par la vente de ressources halieutiques permettent de les entretenir (habillement, soins corporels, esthétique et autres accessoires de beauté), d'aider leurs parents, de s'occuper des enfants et d'aider leurs conjoints pour celles qui sont en couple. 20% soutiennent qu'elles investissent dans le commerce du vivrier pour maximiser leur profit, alors que 10% sont des tenancières de maquis-restaurant. Par ailleurs, les revenus tirés de la pêche ont permis à 70 % des ménages de pêcheurs de se connecter au réseau d'électricité et 10 % utilisent l'eau potable (eau de SODECI) pour satisfaire leurs besoins. Hormis cela, l'activité de pêche contribue à l'alimentation de la population.

### ***2.2.3. Un secteur contribuant à l'alimentation de la population***

La pêche contribue à l'alimentation de la population en raison de la quantité de ressources halieutiques qu'elle leur offre pour la consommation. Les 375 consommateurs interrogés confirment qu'ils consomment régulièrement les produits de la pêche locale. Cependant, le poisson est l'espèce la plus consommée. En effet, 90 % des consommateurs affirment qu'ils préfèrent le poisson à la viande et aux autres ressources halieutiques. 30 % de ces derniers maillons de la chaîne de commercialisation des produits halieutiques préfèrent les espèces nobles (mérus, barracudas, capitaines, carpes, mâchoiron, etc.) alors que 70 % sont plus orientés vers les petits pélagiques (ethmaloses, sardines, harengs et anchois). Monsieur Aka Roger, instituteur à Bocabo, donne des informations sur son programme hebdomadaire d'approvisionnement en ressources halieutiques. Il dit : « *j'achète du poisson une fois par semaine avec les pêcheurs du village. Les dépenses hebdomadaires varient entre 14 000 Francs CFA et 16 000 Francs CFA et ma famille et moi consommons à 95 % le capitaine, la carpe et le mâchoiron* ». Une consommatrice de la ville de Kossou fait des déclarations sur sa consommation de produits halieutiques. Elle s'exprime en ces termes : « *je suis madame Assémien, épouse d'un réparateur de télé dans la ville de Kossou. Chaque trois jours, nous achetons du poisson de la pêche locale au marché, avec les vendeuses grossistes ou détaillantes. Compte tenu de la cherté des*

espèces nobles et de notre pouvoir d'achat qui est faible, nous nous rabattons généralement sur l'ethmalose, la sardine et le harengs ».

En plus de ce qui précède, la pêche participe au budget de l'État et des collectivités locales.

#### 2.2.4. Un secteur contribuant au budget de l'État et des collectivités locales

En Côte d'Ivoire, toute personne exerçant l'activité de pêche doit obtenir une autorisation de la part de l'État. Pour être pêcheur, il faut avoir une licence de pêche délivrée par l'autorité compétente (la Direction de l'Aquaculture et de la Pêche) et les fonds sont versés à la régie du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques via le trésor. La licence a une durée d'un an. Le montant de la taxe annuelle pour la pêche artisanale est de 15 000 Francs CFA par an pour tous les pêcheurs (nationaux et non nationaux). Sur cette base, nous avons dressé un tableau récapitulatif des recettes tirées de la délivrance des licences de pêche aux pêcheurs sur deux années. Il se présente comme suit :

**Tableau 5 : Recette des licences de pêche délivrées aux pêcheurs de la sous-préfecture de Kossou de 2020 à 2022**

Années	Nombres de pêcheurs	Coût de la licence mensuelle	Recette total en Francs CFA
2020	288	15000	51 584 000 FCFA
2021	282	15000	50 760 000
2022	301	15000	54 180 000 FCFA
Total	871	15 000	156 780 000 FCFA

Source : Service pêche Kossou, 2020, 2021, 2022

Il ressort de l'analyse du tableau 5, que de 2020 à 2022, ce sont plus de 50 000 000 de Francs CFA, en provenance du secteur de la pêche dans la Sous-préfecture de Kossou qui ont été versés annuellement dans les caisses de l'État. De plus, tous les vendeurs sont soumis à des taxes dont les coûts sont récapitulés dans le tableau 6.

**Tableau 6 : Taxes payées par les vendeurs de poissons à Kossou**

Taxes payées	Montant (Francs CFA)	Périodicité
Carte d'identification mareyeur	5000	Annuel
Carnet de circulation	5000	
Certificat de salubrité	1000	Par voyage
Autorisation de transport	2500	Mensuelle

Source : Service pêche Kossou, 2022

Les échanges avec les responsables du Bureau Aquaculture et Pêche de Kossou attestent que plus de la moitié des vendeurs, notamment les ivoiriens exercent dans la clandestinité. Ils refusent de se soumettre aux taxes mentionnées dans le tableau 6.

Au total, en 2022, ce sont environ 42 768 000 Francs CFA en provenance du secteur de la pêche qui ont été versés dans les caisses de l'État à Kossou (Service pêche de Kossou, 2022, p. 9). De ce qui précède, il paraît évident que le secteur de la pêche contribue à la satisfaction des besoins nutritionnels et offre plusieurs possibilités dans le domaine de l'emploi aux populations de Kossou. Les revenus qui en découlent permettent d'améliorer les conditions de vie des acteurs. Aussi, cette activité halieutique concourt au budget de l'État et des collectivités locales à travers les revenus qui en découlent indirectement. Cependant, l'activité faisant l'objet de l'étude (la pêche) est confrontée à des difficultés pouvant compromettre sa participation au développement socioéconomique de la localité.

### 2.3. Une contribution au développement compromise par des difficultés liées à la filière pêche

La pêche dans la sous-préfecture de Kossou est confrontée à de nombreuses difficultés. Il s'agit principalement de la pollution de l'espace de production (l'eau) et du non-respect des normes du développement durable halieutiques par les acteurs directs (pêcheurs, transformateurs et vendeurs). Plusieurs raisons expliquent la pollution. Ce sont, entre autres, la pratique de l'agriculture et de l'orpaillage clandestin autour du Bandama. Aussi, ce cours d'eau est utilisé par les habitants pour le lavage du linge et ses berges sont des dépotoirs sauvages d'ordures. La planche photographique suivante présente l'une des activités qui participe à la pollution du Bandama (photo 3) et ses conséquences (photo 4) sur cet espace de production halieutique.

#### Planche photographique 2 : Exemple d'activité participant à la pollution du Bandama et ses conséquences



Prise de vue : Dosso Y., 2022

La photo 3 présente l'orpaillage clandestin, une activité pratiquée en bordure du Bandama. Elle prend de l'ampleur dans la Commune de Kossou malgré les différentes mesures prises par les autorités ivoiriennes. Ses acteurs déversent des déchets ainsi que des eaux usées issues du rinçage de l'or dans le fleuve pendant la nuit. Par ailleurs, les berges du fleuve sont utilisées par les agriculteurs pendant la période de retrait des eaux pour la culture du maïs, de l'arachide et d'autres cultures vivrières. « L'une des difficultés liées à la pêche, est l'utilisation des produits toxiques par plus de 50 % des pêcheurs de la localité. Ils font usage de pesticides, d'herbicides et d'insecticides. » (Service pêche / Kossou, 2021, p. 7). En somme, les activités anthropiques menées par les populations autour et sur le Bandama menacent le secteur de la pêche et peuvent concourir à l'appauvrissement des ressources halieutiques de l'espace de production (le Bandama). Ce qui peut occasionner la régression de la production des pêches, plonger certains acteurs (pêcheurs, mareyeurs et vendeurs) dans une précarité sociale et affecter négativement la sécurité alimentaire dans l'espace étudié.

### **3. Discussion**

Cette étude portant sur pêche et amélioration des conditions de vie des populations a montré que dans la sous-préfecture de Kossou, une diversité d'espèces y est débarquée pour un arrière-pays halieutique composé d'une dizaine de localités. Cela confirme les résultats de Y. DOSSO *et al* (2020, p. 92), K. J. KOFFI (2020, p. 172) et FAO (2006, p. 11, et 2008, p. 15). En effet, la production d'Ayaou-Sran est composée de plusieurs espèces pour un arrière-pays halieutique composé d'une quinzaine de localités (Y. DOSSO *et al*, 2020, p. 92). Pour K. J. KOFFI (2020, p. 172), « la production halieutique de Jacquerville est composée de plus de 10 espèces qui sont vendues sur les marchés de plus de dix localités ». Nombre de pays ont leur production qui est largement distribuée hors de leurs frontières. Il s'agit, entre autres de la Mauritanie et du Sénégal. En fait, selon la FAO (2006, p. 11), les produits de pêche mauritanienne sont principalement orientés vers l'exportation. Ils couvrent les marchés de l'ASPALMAS, de l'Espagne, du Japon, du Portugal, de l'Italie, de la France, de la Grèce, etc. Abondant la question de la pêche au Sénégal, FAO (2008, p. 15), affirme que la production sénégalaise se retrouve dans plusieurs pays. Il s'agit entre autres, des pays européens (France, Belgique, Italie...), asiatiques (Japon) et africains (Côte d'Ivoire, Mali, Guinée, Burkina-Faso, ...).

Hormis cela, le fumage est le principal mode de conservation des produits de la pêche locale de la sous-préfecture de Kossou, confirmant ainsi les dires de Y. DOSSO (2019, p. 119) et la FAO (2008, p. 9). Pour la FAO (2008, p. 9), dans certains pays africains comme le Sénégal, le Guedj ou le fumage reste le principal mode de

conservation du poisson de la pêche locale. Dans une réflexion portant sur les questions halieutiques, Y. DOSSO (2019, p. 119) soutient que le fumage constitue la principale forme de transformation du poisson à Adiaké et Sassandra.

Aussi, la filière pêche est créatrice d'emplois pour les populations (hommes et femmes) de la sous-préfecture de Kossou. Elle offre 861 emplois à ladite population ; ce qui représente environ 6,26 % de celle en âge de travailler (18 ans et plus) (INS, 2021). Ailleurs, la pêche et les activités qui en découlent offrent une multitude d'emplois aux populations. C'est le cas de la sous-préfecture d'Adiaké où 4,30 % de la population exercent dans le domaine du commerce du poisson Y. DOSSO (2019, p. 187). Il en est de même pour la Mauritanie où « le sous-secteur de la pêche artisanale est de loin la première source de création d'emplois directs. Entre 1994 et 2001, le nombre de pêcheurs artisans est passé de plus de 3 800 à environ 12 100 pour une croissance moyenne annuelle de 8% » (P. FAILLER et *al.*, 2010, p.161).

Également, la réflexion a prouvé que le secteur de la pêche, à travers les revenus générés par ses activités directes et indirectes, contribue à l'amélioration des conditions de vie de ses acteurs, au budget de l'État et des collectivités locales. De plus, il participe à l'alimentation des populations. Plusieurs auteurs ont déjà montré la place prépondérante du secteur halieutique dans le développement socioéconomique de certains territoires. À « Ayaou-Sran, 5 acteurs de la filière pêche dont 4 pêcheurs (2 Ivoiriens et 2 Maliens) et 1 mareyeur (Ivoiriens) ont utilisé leur revenu pour bâtir des habitations modernes. Les autres (les transformateurs et vendeurs) qui sont à 100 % des femmes, utilisent leur revenu pour les dépenses familiales (alimentation, scolarisation, maladie, soins corporels et soins de beauté) » (Y.DOSSO et *al.*, 2020, p. 95). Parlant des commerçantes de poissons de la région du Cap, (S. CAMARA, 2018, p. 31) affirme que 90 % sont propriétaires de maisons et certaines d'entre elles en ont 2, 3 ou 4. Il continue pour dire que 50 % des détaillantes ont acheté et construit leurs propres maisons ou ont construit des habitations chez leurs maris. En plus, parmi les transformatrices, 22 (soit 11 %) possèdent des maisons qu'elles ont achetées avec les revenus tirés de leurs activités (S. CAMARA, 2018, p. 32). Au Bénin, les commerçantes de poissons, analphabètes pour la plupart, consacrent 50% du revenu à l'alimentation du ménage. Pour le reste du revenu, les femmes des *Aguégus* et une bonne partie des femmes d'Ayiguinnou privilégient les soins, la scolarisation des enfants et l'épargne (FAO, 1996, p. 22). Au niveau de la contribution nationale, les recettes budgétaires de l'État mauritanien proviennent de la pêche à hauteur de 29 % (M. CARMEN-PAZ, 2018, p. 17). Cela est soutenu par P. FAILLER et *al.* (2010, p. 157) qui témoignent que « le secteur des pêches, exploité jusqu'à la fin des années 70 par des opérateurs étrangers, continue à être un pilier majeur de l'économie nationale de la Mauritanie malgré une diminution de sa



contribution aux principaux agrégats macroéconomiques (balance commerciale, PIB, recettes budgétaires). Le secteur continue encore à maintenir sa place comme importante source de recettes du budget de l'État. Son apport s'est toujours situé au-dessus des 20% de ces recettes sur la période de 1993 à 2000 ».

Certes la filière pêche participe à l'amélioration des conditions de vie des populations de la localité étudiée, mais le secteur est confronté à de nombreuses difficultés pouvant compromettre son concours au développement socioéconomique dans la sous-préfecture de Kossou. Il s'agit principalement de la pollution de l'espace de production (l'eau) et du non-respect des normes du développement durable halieutiques par les acteurs directs (pêcheurs, transformateurs et vendeurs). Ce qui concourt à l'amoindrissement de la production, conduire 35,88 % des acteurs vers une précarité sociale et occasionner une insécurité alimentaire dans l'espace étudié. D'autres études ont aussi certifié que des pratiques allant contre les normes du développement durable halieutique, expliquent la réduction de la production halieutique dans certaines régions du monde. À cet effet, la FAO (2010, p. 101) qui dit que les captures, les débarquements et les stocks halieutiques diminuent, souvent à des rythmes inquiétants sous l'effet de l'aggravation spectaculaire de la pollution, des techniques de pêche abusive dans le monde et de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Une autre analyse menée par M. ABDOU (2014, p. 15) sur les pêcheries au Tchad, a relevé que la forte pression sur la ressource (capture des juvéniles du fait de l'utilisation des engins non réglementaires) a provoqué un changement dans la structure du peuplement avec la disparition de certaines espèces dans la pêcherie (*Latesniloticus*, *Bagrussp*, *mormyrussp*, etc) et la raréfaction de certains poissons comme *Heterotisniloticus*. Hormis cela, en haute mer et dans les zones côtières des pays où les réglementations et contrôles sont plus faibles, les ressources sont exploitées au maximum, pour la plupart avec des engins de pêche destructifs qui détériorent considérablement les écosystèmes aquatiques (Fonds Mondial pour la Nature, 2021, p. 2).

## Conclusion

Cette étude a planché sur la contribution de la pêche à l'amélioration des conditions de vie des populations dans la sous-préfecture de Kossou. Il ressort de l'analyse que la production halieutique de l'espace étudié est abondamment fumée pour un arrière-pays halieutique composé d'une dizaine de localités. Ce sont, Yamoussoukro, Abidjan, Daloa, Bouaké, Zuénoula, Bouaflé, Tiébissou, Sakassou, Béoumi et Toumodi. L'exploitation des ressources halieutiques contribue au développement socioéconomique dans cet espace faisant l'objet de l'étude. Elle est créatrice

d'emplois, concourt à l'amélioration des conditions de vie de ses acteurs et de la population, participe au budget de l'État et des collectivités locales.

Cependant, cette filière de cueillette du vivant aux dépens de l'hydrosphère est confrontée à des difficultés qui se résument à la pollution de l'espace de production (l'eau) et au non-respect des normes du développement durable halieutiques par ses acteurs. Ce qui cause le déperissement de la production des pêches, conduit 35,88 % des acteurs dans une précarité sociale et affecte négativement la sécurité alimentaire.

### **Références bibliographiques**

ABABOUCHE Lahsen et FAO FIPI, 2015, *La Pêche et l'Aquaculture dans le Contexte de l'Économie Bleue*, Centre International de Conférence, Dakar, Sénégal, 16 p.

ABDOU Mahaman, 2014, *Rapport de référence des pêcheries de la partie Nigérienne de la cuvette Nord du Lac Tchad*, Commission du Bassin du Lac Tchad Région de DIFFA, Niger, 29p.

ADEPA-WADAF, 2010, *Quelle place pour la pêche artisanale dans les politiques de développement en Afrique de l'ouest ?*, Conférence des Ministres Africains de la Pêche et de l'Aquaculture, Banjul, Gambie, 1 p.

ANOHI Kouassi Paul, 2007, *Pêche, aquaculture et développement en Côte d'Ivoire*, thèse de doctorat de géographie, Université de Nantes, Nantes, 334 p.

CAMARA Seynabou, 2018, *Le rôle des femmes dans la commercialisation du poisson dans la région du Cap*, Cape Town / Afrique du Sud, 51 p.

CARMEN-PAZ Marti, 2018, *La pêche en Mauritanie et l'Union Européenne*. Étude commandée par la commission PECH - EuropeanParliament, 40 p.

Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les États Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT), 2014, *Industrie des pêches et de l'aquaculture en Côte d'Ivoire, Rapport n°7 de la revue de l'industrie des pêches et de l'aquaculture dans la zone de la COMHAFAT*, 2014, Côte d'Ivoire, 100 p.

COULIBALY Rébecca, 2010, *Analyse de la contribution de la pêche à l'économie ivoirienne*, UFRSEG, Mémoire DESS, Université de Cocody/ Abidjan, 34 p

DEME Moustapha et KEBE Moustapha, 2000, *revue sectorielle de la pêche au Sénégal : aspects socio-économiques*, Centre De Recherches Océanographiques De Dakar-Thiaroye (CRODT), Institut Sénégalais de Recherches Agricoles Isira, Ministère de l'Agriculture, République du Sénégal, 46 p.

DOSSO Yaya, 2019, *Contribution du commerce du poisson à l'Aménagement de l'espace à Adiaké et à Sassandra*, thèse de doctorat de géographie, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan, 326 p.

DOSSO Yaya, Yao Jean-Aimé ASSUÉ et Aminoï Bethsaléelle KOUAKOU, 2020, *Activité de pêche et développement socio-économique dans la Sous-préfecture d'Ayaou-Sran (Côte d'Ivoire)* in *DaloGéo, revue scientifique spécialisée en Géographie*, Université Jean Lorougnon Guédé, N°002, juin 2020, pp. 86-106

FAILLER Pierre, DIA Abdou Daïm et ZEINE Debbe, 2010, *Présentation détaillée des résultats de la sous-commission*, in « *socio-économie* » pp. 157-185

FAO, 1996, *Rapport du groupe de travail sur la position centrale des femmes et les questions liées au genre dans les communautés de pêche*, FAO, Bénin, 54 p.

FAO, 2006, *La république Islamique de Mauritanie : données économiques générales*, Mauritanie, 27 p.

FAO, 2008, *Vue générale du secteur des pêches nationales : république du Sénégal*, Dakar, 2008, 27 p.

FAO, 2008a, *Vue générale du secteur des pêches nationales : la république de Côte d'Ivoire*, FAO, FID/CP/CIV, 43 p.

FAO, 2008b, *Cadre national des priorités à moyen terme de la FAO en Côte d'Ivoire 2009-2013*, Ministère D'État, Ministère du Plan et du Développement (CIV), 55 p.

FAO, 2010, *Directives techniques pour une pêche responsable*, Rome/Italie, 128 p.

FAO, 2020, *Renforcer la contribution de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire et aux moyens d'existence durables*, Rome (Italie) 5 p.

FIRCA, 2013, *La filière du progrès-Acte 11- à la recherche de la filière pêche et aquaculture*, Abidjan (Côte d'Ivoire), 44 p

Fonds Mondial pour la Nature, 2021, *Pêche illégale*, Gland/Suisse, 6 p.

GOLE Bi Golé Guillaume, KOFFI Kouassi Jean de Dieu et DADI Serikpa Guillaume, 2005, *La contribution socio-économique de la pêche artisanale en Côte d'Ivoire*, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche (PMEDP) en Afrique de l'Ouest (GCP/INT/735/UK), Département for International Développement, Abidjan, 49 p.

KOFFI Kouadio Jacques, 2020, *Pêche et développement socioéconomique du secteur Ouest de la Lagune Ebrié*, Thèse de Doctorat Unique de Géographie, Université Felix Houphouët-Boigny, Abidjan, 351 p.

KONAN Kouadio Sylvain, 2015, *Évaluation socio-économique de la pêche artisanale maritime en Côte d'Ivoire : cas de la pêche artisanale thonière dans le District Autonome d'Abidjan*, Mémoire de master, AGROCAMPUS OUEST Rennes France, Institut Supérieur des Sciences agronomiques, 89 p.

KOUMAN Koffi Mouroufié et DOSSO Yaya, 2017, Contribution du commerce du poisson à l'aménagement de l'espace dans la Sous-préfecture de Sassandra in *Revue de Géographie, d'Aménagement Régional et de Développement des Suds (REGARDSUDS)*, n°1 Institut de Géographie Tropicale (IGT) - Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire), 2017, pp. 177-196

Service pêche Kossou, 2019, *Rapport d'activités*, Kossou, 25 p.

Service pêche Kossou, 2020, *Rapport d'activités*, Kossou, 22 p.

Service pêche Kossou, 2021, *Rapport d'activités*, Kossou, 29 p.

Service pêche Kossou, 2022, *Rapport d'activités*, Kossou, 31 p.

TALLEC Fabien et KEBE Moustapha, 2006, *Évaluation de la contribution du secteur des pêches à l'économie nationale en Afrique de l'ouest et du centre, Analyse et Synthèse de 14 études nationales*, 29 p.